

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 OCTOBRE 2013

Le 24 octobre 2013, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal DESROUSSEAUX, Maire.

Etaient présents : Karim TENNAH, François GALLO, Martine CATERINO, Manuel DE LAS CUEVAS, Marie-Christine DESROUSSEAUX, Laurence LAMALLE, Jean-Louis PFEIFFER, Aurelio VICQUERY, Claude MARMIER.

Absent excusé : Roger MION.

Secrétaire de séance : Claude MARMIER.

Séance ouverte à 19 h 30.

1/ Aménagement des locaux de la Mairie.

Afin d'obtenir les subventions souhaitées sur l'exercice 2014, pour le réaménagement des locaux actuels et la mise aux normes pour l'accessibilité aux personnes handicapées, il est nécessaire de monter un dossier dès maintenant, comprenant un chiffrage précis des travaux et un argumentaire conséquent, ceci avant le 30 octobre 2013.

Parmi les différents devis en notre possession, nous avons donc procédé aux votes :

La cloison séparant la salle de classe en deux parties et l'électricité relative à celle-ci seront réalisées immédiatement en dehors de la demande de subventions pour permettre aux employés municipaux de procéder aux travaux de réaménagement de la future salle des associations, (travaux de peinture) pendant la période hivernale.

Il est entendu que les commandes liées aux travaux ne seront passées qu'après réception des subventions et sous réserve que celles-ci soient effectives. Les subventions accordées seront définies dans une fourchette de 20 à 30% du montant hors taxes.

a/ Pour la porte d'entrée de la salle de la mairie (ancienne salle de classe), nous avons choisi (par 9 voix pour et 1 voix contre), l'entreprise Bauer dont le devis se monte à 3 458,07 € TTC pour fourniture et pose d'une porte en alu/pvc blanc vitrée avec imposte dans sa partie supérieure.

b/ Pour la fourniture électrique, c'est la Société AM2E qui sera choisie pour effectuer les travaux. Elle assurera en premier lieu le passage des câbles dans la cloison qui séparera la salle de la mairie de la future salle des associations. Le montant total du devis est de 4 808,08 € TTC. La part liée à la demande de subvention s'élève à 3177.82€.

c/ Travaux cloison + mise en peinture (préparation) : c'est la Société Régis Multiservices qui a été choisie, pour un montant de 2328.01€ TTC pour la cloison et de 4377,36€ TTC pour la pose fibre et mise en peinture.

d/ Aménagement des bureaux : le devis de l'entreprise Buro10 pour la fourniture et pose de trois bureaux (dont un accessible aux personnes handicapées), les fauteuils et les placards de rangement, se monte à 6 063,49 € TTC.

e/ Le sol sera refait en carrelage, et nous emploierons la société LS Carrelages, dont le devis est proposé à 3 133,52 € TTC.

f/ Le démontage des WC et lavabos actuels sera assuré par Vincent Plomberie, pour un montant estimé à 504,00 € TTC.

Le total des travaux réalisé immédiatement hors subvention s'élève à 3958,27€TTC

Le total des travaux lié à la demande de subvention s'élève à 20714,26€TTC majoré pour provision d'imprévis à 22303.59€TTC.

Nous allons donc présenter ce dossier aux services préfectoraux, dans l'attente d'une subvention d'un montant souhaité de 30% du total HT dans les délais requis (date limite 30 octobre 2013).

2/ Indemnités des agents communaux.

Monsieur Jean-Claude Berost, ne verra pas sa prime annuelle renouvelée pour l'année 2014. Son contrat de travail, s'achèvera fin février et ne pourra être renouvelé. Cette décision est approuvée à l'unanimité.

Monsieur Claude Drouot conservera sa prime à concurrence de 100 % d'un mois de salaire, comme l'an passé. Adopté à l'unanimité.

Mademoiselle Agathe Bertrand-Mosnier gardera elle aussi ses avantages au même pourcentage que pour 2013 soit 100%. Décision à l'unanimité.

Madame Brigitte Lonjaret bénéficiera d'une prime de 30% d'un mois de salaire pour l'année 2014, Cette décision est votée par 5 voix pour, 4 voix contre (qui optent pour 40 %) et une abstention.

Mademoiselle Angélique Manteau, dont le contrat datant de moins d'un an, ne peut pas encore prétendre pour l'instant à la remise d'une prime qui est le reflet du travail de l'année écoulée.

Il en est de même pour Madame Lucette Berost.

Concernant ces dernières, le vote est unanime, sauf une abstention.

3/ Tarification de la régie de vente du mobilier de bureau (ancienne école).

Un avenant est ajouté au fonctionnement de la régie, en plus de sa fonction de gestion de location de la salle communale, pour couvrir la vente du mobilier scolaire. En effet, à une date qui a été fixée au samedi 30 novembre, nous souhaitons procéder à un «vide-école».

Les prix de vente devant être fixés à l'avance, il a été arrêté à l'unanimité ce qui suit :

22 ensembles table-siège pour 1 élève, prix 5,00 € l'unité.

15 ensembles table-siège pour 2 élèves, prix 10,00 € l'unité.

3 petites chaises : 2,00 € pièce.

Un rétroprojecteur : 30,00 €.

2 espaliers : 20,00 € l'unité.

1 bureau en bois : prix 45€

Il reste 10 chaises plus grandes, que nous conservons pour la future salle des associations.

Les tableaux muraux seront démontés, leur état ne permettant pas de les mettre en vente.

4/ Logiciel informatique : étude de devis.

Le matériel informatique actuel de la mairie devenant obsolète, il devient urgent de procéder à son remplacement. En effet, nous allons vers la dématérialisation généralisée des documents échangés avec la Préfecture et la trésorerie (ce qui oblige à utiliser des logiciels dont le coût se révèle plus important et des ordinateurs plus performants). La date limite pour l'adoption rendue obligatoire est fixée à fin 2014. Aujourd'hui, nous dépendons d'un centre de gestion dont la prestation n'est plus adaptée D'autre part, le logiciel actuel JVS utilisé par notre secrétaire de mairie est de loin le plus répandu (70% du département et fournisseur numéro 2 national). JVS nous a établi un devis, en concurrence avec un autre fournisseur de logiciels, Segilog numéro 1 national mais couvrant

seulement 10% sur le département. Le logiciel JVS est également employé par la mairie de Montgueux, où Agathe exerce également en qualité de secrétaire. Enfin, le processus de sauvegarde des données a besoin d'être optimisé pour une plus grande sécurité. Sauvegarde sur disque dur associée à une sauvegarde déportée.

Parmi les deux devis qui ont été fournis par les fournisseurs de logiciels JVS et Segilog, Monsieur Desrousseau a estimé judicieux de choisir l'offre JVS logiciel+matériel+maintenance+sauvegarde déportée, qui aurait un coût annuel pondéré de 3 849,00 € par an pour un contrat de trois ans.

Cette solution nous offre un maximum de garantie pour sauvegarder les fichiers existants et répond à l'ensemble des critères souhaités pour la maîtrise du poste gestion.

Nous serons dotés d'une informatique neuve, fiable, sécurisée à 100% avec assistance en ligne totale 24H sur 24 quelque soit la nature du problème rencontré et une formation permanente assurée pour l'ensemble des utilisateurs (ou remplaçants en cas de d'urgence). L'ordinateur actuel d'Agathe sera relié en réseau à la nouvelle installation pour permettre sur un deuxième poste d'accéder à l'ensemble des paramètres de gestion à usage du Maire, conseillers et des adjoints. L'installation sera effectuée en 2013 et facturée par JVS sur le budget 2014.

Comme l'ensemble des communes a obligation de s'équiper pour le 1er Janvier 2015 au plus tard, nous allons pouvoir bénéficier d'une installation anticipée en dehors d'une cohue inévitable si nous avons dû attendre 2014 pour l'installation des nouveaux logiciels.

Cette décision est approuvée unanimement.

5/ Questions diverses.

A/ Cimetière.

Nous avons recontacté l'entreprise Sylvestre. Cette entreprise nous a confirmé l'offre préférentielle de 1900,00 € TTC pour l'ensemble du travail comme convenu lors du conseil précédent, auquel s'ajoute la pose d'une plaque portant l'inscription « Ossuaire » pour 100 €, soit un coût total de 2000€.

B/ Permanence à la mairie de la secrétaire de mairie, de 9 h 00 à 12 h 00, le mardi 31 décembre, pour recueillir les dernières inscriptions sur les listes électorales.

C/ 11 novembre : Monsieur le Maire nous fait part de son souhait de mettre l'accent sur le fleurissement des tombes des anciens combattants dans l'enceinte du cimetière.

D/Monsieur Jean-Louis Pfeiffer nous fait part de son désir d'offrir aux personnes qui seraient intéressées, de procéder au nettoyage de la coupe de bois qui a été faite sur la route de Chenegy, située sur la gauche après le chemin blanc, et d'emporter gratuitement le bois ainsi travaillé. Un avis sera distribué dans les boîtes aux lettres à ce sujet.

E/Madame Desrousseau souhaiterait que les personnes intéressées pour recevoir des informations concernant la vie de la commune par internet, le fassent savoir par mail à l'adresse de la mairie, s'inscrivant ainsi à un répertoire qui sera utilisé ensuite comme moyen de communication. Un article paraîtra à ce sujet dans le prochain édito.

F/Monsieur le Maire nous fait lecture d'un courrier adressé à la mairie par le FC Bucey, demandant à ce que les barrières métalliques stockées sous le préau leur soient prêtées et restent ensuite stockées pour plus de commodité dans les vestiaires du club. Avant de donner une réponse définitive, Monsieur Desrousseau va vérifier le bien fondé de l'utilisation éventuelle de ces barrières par le club.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 20.